

Soutien à l'offre de soins et aide à l'installation des professionnels de santé sur les quartiers déficitaires de Montreuil

Montreuil

Description de l'action

La ville de Montreuil dispose de 5 Centres Municipaux de Santé médicaux et dentaires qui s'inscrivent en complémentarité de l'offre de soins libérale et d'un centre de Santé privé. Dès la mise en place de la démarche Atelier Santé Ville en 2002, l'observation de l'offre de soins sur la Ville a été un objectif de travail : recueil de données avec un annuaire santé, cartographies de l'offre de soins (secteur médical et paramédical) avec le service Etudes Habitat. Jusqu'à deux études en géographie de la santé sur la disponibilité spatiale et temporelle de l'offre de soins de 1er recours sur Montreuil et étude sur le recours aux soins dans le cadre de la santé de la mère et de l'enfant dans deux territoires politique de la ville.

Les cartographies ont montré une césure entre le Haut – Montreuil et le Bas-Montreuil et la désertification de certains quartiers. Bien que non référencée jusqu'à présent comme territoire déficitaire par l'ARS, la ville de Montreuil est dans le cadre du nouveau SROS zonée zone fragile ; Sa démographie médicale et paramédicale diminue globalement et selon les professions d'année en année malgré des installations réussies de quelques professionnels, infirmier(e)s en ZUS, 1 pédiatre (rue de Paris); deux médecins généralistes dans un quartier dépourvu (Branly- Boissières) dans des locaux municipaux.

Un partenariat est par ailleurs engagé avec le bailleur social OPHM pour des locaux à loyers modérés qui permettent l'installation de médecins, infirmiers.. Mais aussi le maintien sur le territoire d'associations socio-sanitaires pour des prises en charge spécifiques : par exemple Solienka pour des prises en charges en santé mentale ; le CSAPA PASS93 pour la prise en charge des problématiques alcool...

Dans ce cadre un partenariat est également effectif avec URPS médecins qui organise annuellement un colloque « s'installer en Seine- Saint -Denis » auprès de jeunes praticiens qui permet de recenser les locaux disponibles ou futurs par exemple par des départs en retraite.

Une mise en lien peut alors se faire entre les différentes demandes et les offres de locaux disponibles à un temps t. Des locaux ont par ailleurs été réservés dans le cadre de PRUS à l'achat. De plus, La Mission Handicap peut informer les professionnels de santé libéraux sur la réglementation et les démarches relatives à la mise en accessibilité de leur cabinet.

z Période

De 2002 à ce jour

z Echelle de territoire concernée

La commune, un ou plusieurs quartiers, l'intercommunalité

z Porteur/pilote principal

Ville de Montreuil

z Rôle de la collectivité

Ingénierie et mise à disposition de locaux ainsi que d'un budget ville pour les travaux (service immobilier)

z Budget

Contribution de votre collectivité : Mise à disposition de locaux municipaux et travaux qui y ont été réalisées ainsi que coût RH en matière d'ingénierie de projet. Principaux partenaires financiers : Ville, bailleur social OPHM. Cette problématique de l'offre de soins est un des axes stratégiques du volet santé du CDV qui a été défini à l'échelon intercommunal.

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Dans le cadre de la démarche ASV une attention particulière est portée aux ZUS et territoires politique de la ville notamment pour l'offre de soins de premier recours type Médecins généralistes. Sont concernés aussi les quartiers repérés avec une fracture territoriale au local. La localisation des médecins spécialistes est moins soumise à cette notion de quartier. Les installations sur Montreuil sont soutenues.

z Pour plus d'informations

Nathalie Christol-Jegou, Coordinatrice Atelier Santé Ville et Contrat Local de Santé

nathalie.jegou@montreuil.fr